

DEPUIS LE
1^{er} JANVIER
2013

NOUVEAU DISPOSITIF

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT



A fin de garantir l'égalité d'accès à la formation et de favoriser l'éco-mobilité, le CNFPT met en œuvre un nouveau dispositif de remboursement des frais de transport. Ce dispositif permet une amélioration globale du niveau de remboursement et intègre les mêmes conditions de remboursement, quel que soit le grade de l'agent.

La demande de remboursement des frais de transport est un acte volontaire. Une fiche de demande de prise en charge sera à compléter durant la formation.



TAUX DE REMBOURSEMENT



CNFPT

Déplacements motorisés individuels



0,15 €/KM

Remboursement au-delà de 50 kilomètres aller/retour.
Décompte à partir du kilomètre 50

Déplacements en transport en commun (ou voiture + transport en commun)



0,20 €/KM

Remboursement au-delà de 50 kilomètres aller/retour.
Décompte dès le premier kilomètre

Déplacements en covoiturage en commun



0,25 €/KM

Remboursement au-delà de 50 kilomètres aller/retour.
Décompte dès le premier kilomètre



L'ÉCO-BONUS

EST UN SYSTÈME D'ENCOURAGEMENT MIS EN PLACE PAR LE CNFPT POUR LES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN ET EN COVOITURAGE.



CONCRÈTEMENT

- Pour un aller/retour de 200 Km
- 22,5 € pour un déplacement seul en voiture personnelle
 - 40 € pour un trajet en train
 - 50 € pour le conducteur qui véhicule d'autres passagers en covoiturage

CALCULEZ LE MONTANT DE VOTRE REMBOURSEMENT EN LIGNE



→ WWW.CNFPT.FR

Rubrique SE FORMER > ACCES DIRECTS > Remboursement des frais de transport

Renseignez votre moyen de transport puis le kilométrage. Vous obtiendrez le montant estimatif de votre remboursement.



EN SAVOIR PLUS

SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

Les modalités actuelles restent en vigueur. Consultez le site internet : www.cnfpt.fr

Nb : le dispositif de remboursement pour les agents d'Outre-mer et de Corse est inchangé.

EN SEPTEMBRE 2013, UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE
SERA MISE EN PLACE VIA L'INSCRIPTION EN LIGNE
AUX STAGES DU CNFPT



TERRITORIALISATION



ÉGALITÉ DE
TRAITEMENT



ECO-MOBILITÉ



COVOITURAGE

POUR EN SAVOIR PLUS
WWW.CNFPT.FR

